



Anglais européen



Objectifs :

- ▶ Renforcer le niveau de compétences en langue des élèves du lycée par une utilisation transdisciplinaire de la langue étudiée ainsi que l'amélioration de l'aptitude des élèves à percevoir et comprendre un message écrit ou oral et celle de s'exprimer dans des situations de communication diverses, dans le cadre de la classe, mais aussi au travers de voyages ou d'échanges (si la situation sanitaire le permet).
- ▶ Faire acquérir une connaissance approfondie des pays partenaires : langue, culture, vie sociale et économique.
- ▶ Préparer les élèves à l'obtention du baccalauréat mention « européenne ».

Modalités d'enseignement :



Un enseignement disciplinaire spécifique à leur niveau de compétences dispensé :

En **Seconde** : (2,75 h en groupe de 20 à 25 élèves) + 1 h de Discipline Non-Linguistique, (ou DNL), à savoir Sciences Physiques en Anglais. L'enseignement de la DNL Physique ne requiert pas un niveau scientifique de spécialiste : il s'agit plutôt d'une opportunité de pratiquer la langue dans un contexte différent.

En **Terminale** : 2h anglais tronc commun, + 1h anglais de conversation + 1h DNL (Histoire-Géographie ou Sciences-Physiques)

En **Première** : la totalité de l'enseignement linguistique sera encore dispensé dans le cadre d'un groupe spécifique « Classe Européenne ». La DNL (+ 1 h) sera soit Histoire-Géographie, soit les Sciences-Physiques selon la dominante des spécialités choisies en 1ère.

Partenariat : Depuis plus de 14 ans, un partenariat a été mis en place avec un lycée Danois de Copenhague qui nous a déjà permis de réaliser de nombreux échanges. L'échange se fera donc en classe de première.

Profil de l'élève :



L'inscription dans cette section suppose :

- Une réelle motivation et une certaine curiosité pour la langue, la culture anglo-saxonne et européenne et les sujets de société.
- Un bon rythme de travail et un niveau confortable dans les autres matières.
- De solides bases linguistiques (grammaticales et lexicales).
- L'envie de communiquer dans la langue par oral dans le cadre des cours.

Les familles s'engagent à :

- Permettre la participation de leur enfant à toutes les activités organisées par l'équipe éducative dans le cadre de la section européenne : voyage culturel et linguistique à l'étranger, ateliers divers.
- Accueillir le correspondant de leur enfant (si échange).
- Soutenir l'équipe pédagogique lors des différentes manifestations organisées dans le cadre des rencontres avec nos partenaires.

L'épreuve au Baccalauréat :

(BOEN du 17/01/2019)



- L'évaluation de la DNL de section € entre dans le contrôle continu (art. 2), au même titre que les enseignements optionnels (art. 3).
- Les modalités d'évaluation de la DN : un oral en Terminale comptant pour 80% de la note finale ; une prise en compte des résultats de l'année comptant pour 20% (art.2 & 3).
- Comme par le passé, le candidat doit obtenir au moins 12/20 à l'épreuve de langue vivante et au moins 10/20 lors de l'épreuve orale de DNL.
- La DNL peut faire partie des enseignements du tronc commun ou de spécialités (art. 4).

L'oral en Terminale : cette dernière évaluation consiste en une épreuve orale en deux parties comptant pour 80 % de la note (interrogation orale du candidat sur un document non étudié par l'élève durant sa scolarité et entretien portant sur les travaux et activités dans l'année dans la DNL (discipline non linguistique) ou encore sur l'ouverture européenne et les diverses formes qu'elle a pu prendre dans l'établissement).



Site web :

www4.ac-nancy-metz.fr/lyc-jacques-callot/



Contact :

03.83.55.60.06



Adresse email :

ce.0540070@ac-nancy-metz.fr